

Les circonscriptions wallonnes en rade

■ La mue des circonscriptions électorales dépendrait d'un accord avec la Flandre. Gênant.

En Wallonie, les actuelles circonscriptions électorales ne pourront plus être totalement les mêmes pour les élections régionales de 2019. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat dans un arrêt qui oblige le Sud du pays à revoir le découpage. Le problème, ce sont les petites circonscriptions qui n'envoient que deux (Neufchâteau-Virton) ou trois (Thuin et Arlon-Marche-Bastogne) représentants au Parlement wallon. Dans ces circonscriptions, des formations politiques qui recueillent pourtant un certain succès électoral, n'obtiennent aucun siège, alors qu'elles en bénéficieraient, avec les mêmes scores relatifs, dans les plus grandes circonscriptions de la Région. Ce "deux poids deux mesures" ne va pas, clame la Cour.

Des discussions à trois partis

Le problème est discuté depuis des mois. Le PS, le CDH et le MR ont pris la main sans inviter d'autres partis afin de trancher cette question. Pour

les deux circonscriptions de la province de Luxembourg, le problème a été rapidement tranché : les deux entités seront fusionnées. Pour celle de Thuin, par contre, c'est plus compliqué. Le PS, le MR et le CDH pourraient perdre beaucoup de sièges si le nouveau découpage est réalisé à la va-vite.

Et il y a un autre problème : le changement risque d'obliger les Wallons à négocier avec... les Flamands.

C'est du moins, un problème, qui selon nos sources, a été soulevé au mois de décembre dernier par les experts des trois partis concernés.

Tentative d'explication. Plusieurs scénarios ont été ébauchés. Celui qui tenait la corde encore récemment visait à la création d'une grande circonscription du Centre qui verrait les circonscriptions de Mons et de Soignies fusionner, avec le déplacement vers d'autres circonscriptions d'un certain nombre de communes. Par exemple, les communes de Lessines,

Silly et Enghien rejoindraient la circonscription de Wallonie picarde (Tournai-Ath-Mouscron). Dans le même temps quelques communes des actuelles circonscriptions de Charleroi et de Thuin rejoindraient celle du Centre.

Mais pourquoi faudrait-il l'accord de la Flandre ? Parce que, pour faire bouger certaines communes, il semble nécessaire, selon un élu socialiste, de toucher aux cantons électoraux.

Entités administratives

Les cantons électoraux sont des entités administratives qui regroupent, en général, plusieurs communes. C'est au bureau du canton que sont envoyées les urnes dépouillées des différents bureaux de vote des communes qui le composent.

Et une circonscription regroupe plusieurs cantons. La circonscription électorale de Charleroi regroupe par exemple les cantons de Charleroi, Châtelet, Fontaine-l'Évêque et Seneffe. Dans l'hypothèse d'une grande

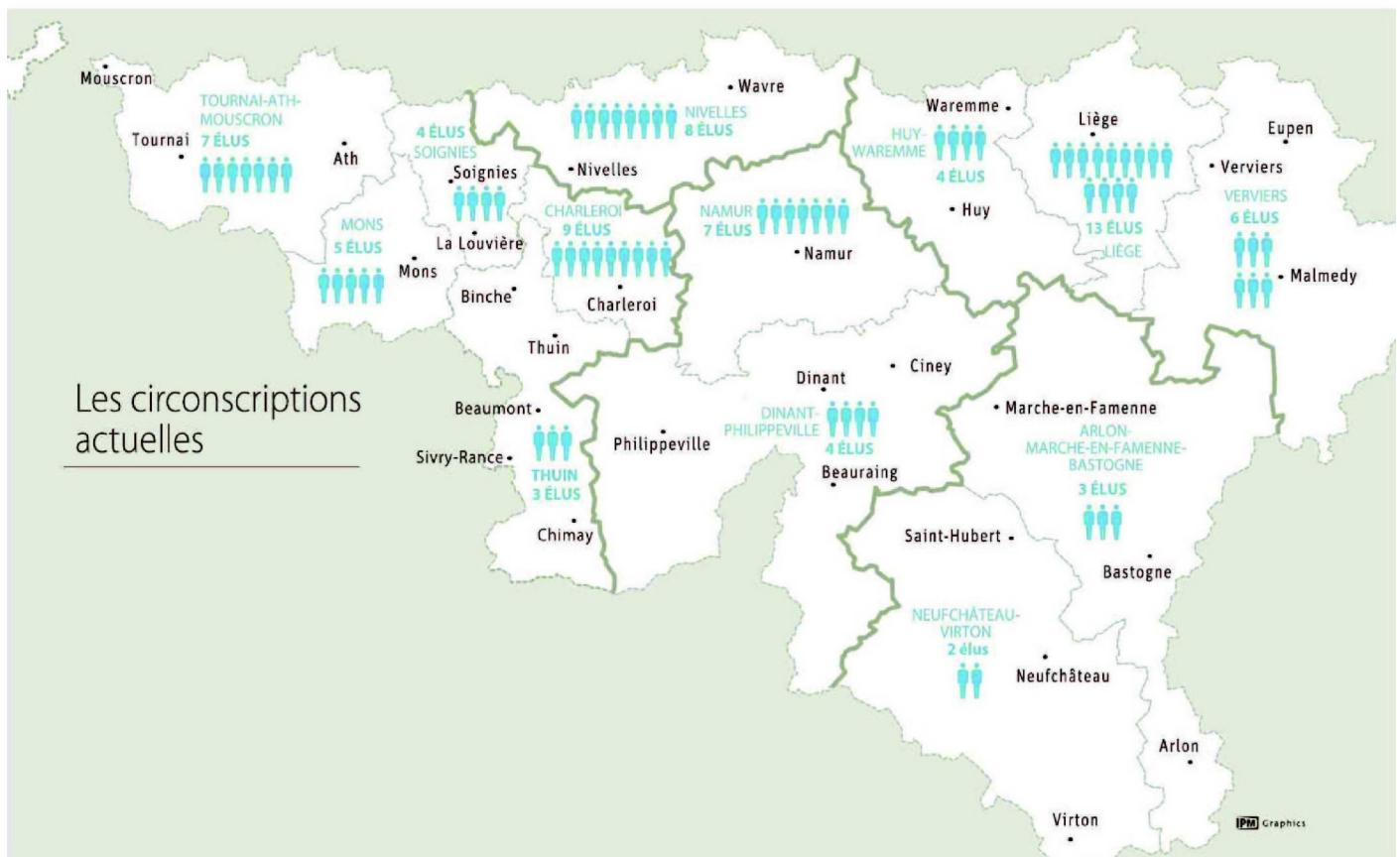
circonscription du Centre, les communes de Seneffe et de Manage (canton de Seneffe) seraient transférées vers la nouvelle circonscription. Il faudrait, dès lors, scinder le canton de Seneffe qui comprend aussi les communes de Les Bons Villers et de Pont-à-Celles qui resteraient, elles, dans la circonscription de Charleroi.

La question est de savoir si ces modifications dépendent d'une loi fédérale. Faudra-t-il en discuter à la Chambre et donc avec les partis flamands ? Pour l'heure, les experts contactés sont bien en peine de répondre à cette question juridiquement difficile à trancher.

Rappelons que le PS, le MR et le CDH avaient lié cette discussion sur le redécoupage électoral, à celle très discrète également sur l'abrogation du décret wallon instaurant le décumul entre un mandat de député et une fonction exécutive communale. Une autre discussion éventée bien malgré eux qui avait écorné l'image d'un monde politique, contraint de faire marche arrière face au courroux de l'opinion publique. Précisons encore que ces trois partis, empêtrés dans le scandale Publifin, ont actuellement peu de temps à consacrer à ce dossier. Il faudra pourtant bien une solution.

S. Ta.

■



HUMEUR

Politique politicienne

Stéphane Tassin

Le PS, le CDH et le MR n'ont manifestement pas le temps de se pencher sur les futures circonscriptions wallonnes, pour cause de moralisation urgente de la vie politique au Sud du pays. C'est très bien ! Pourtant cette question du redécoupage des circonscriptions relève du même problème. Pourquoi ces trois partis refusent de mener cette

discussion, en toute transparence, dans l'enceinte parlementaire wallonne ? Parce que ce redécoupage doit faire l'objet d'un décret nécessitant la majorité des deux tiers. Le PS et le CDH ont donc besoin du MR pour l'atteindre. Alors ils préfèrent s'entendre, avant, dans le dos du Parlement wallon et du citoyen. Et pourquoi souhaitent-ils bétonner un accord qui sera à peine débattu ensuite au Parlement wallon ? Parce qu'un redécoupage hasardeux pourrait faire perdre quelques sièges aux trois partis complo-

Il serait sans doute plus simple, plus clair, plus transparent et plus proportionnel de ramener les circonscriptions wallonnes aux frontières des provinces. Comme c'est déjà le cas pour la Chambre des représentants. En effet, plus une circonscription est grande et plus les partis plus petits peuvent espérer envoyer des élus dans les assemblées. La compréhension de ces enjeux par les principaux intéressés démontrerait que ces trois partis traditionnels ont compris que le citoyen en a marre des arrangements discrets et des montages alambiqués.